

**LOCATION DES SALLES DES FETES**  
**DE MONT SAINT MARTIN**  
**à caractère non lucratif**

Nom : ..... Adresse : .....  
.....  
Tél : .....

Désire louer la salle :

θ Jacques CALLOT, place Ambroise Thomas (245 pers.) Tél. 03.82.23.44.47

θ Victor HUGO, Avenue du Bois (100 pers.) Tél. 03.82.23.99.65

**LOCATION SANS REPAS :**

θ Erckmann CHATRIAN, rue Jeanne d'Arc (RC : 296 pers. Et niveau 1 : 203 pers.)  
Tél. 03.82.25.51.54

**TARIFS 2013**

**(sous réserve d'augmentation pour l'année suivante)**

**Règlement par chèque uniquement**

*Particuliers et Associations*  
*De MONT SAINT MARTIN*

1 Jour : 210 €  
2 Jours : 330 €  
3 Jours : 540 €

*Particuliers et Associations hors*  
*MONT SAINT MARTIN*

1 Jours : 335 €  
2 Jours : 550 €  
3 Jours : 885 €

+ Forfait vaisselle : 50 € (quelle que soit la quantité de vaisselle souhaitée)

**Imprimés à retourner sous huitaine, passé ce délai la**  
**demande est annulée.**

θ A l'occasion d'un **MARIAGE** ( Location Samedi + Dimanche )

θ A l'occasion d'une **SOIREE DANSANTE** ( Location Samedi + Dimanche)

θ AUTRES, à préciser .....

Date de location : .....

**VAISSELLE :**

θ OUI nombre de personnes :.....

θ NON

**REPAS :**

Repas prévu à :..... heures(s)

**VIN D'HONNEUR** θ

Verres uniquement :.....(Nbre)

Nous mettons à votre disposition la salle de votre choix pour vos soirées.

Dès que vous aurez obtenu confirmation de votre réservation, vous devrez verser en Mairie, au Service Etat Civil un chèque de caution d'un montant égal à 50% du prix de la location.

En cas d'annulation de la réservation sans motif valable ou sans en avoir informé le service Etat Civil dans un délai correct, ledit chèque sera encaissé.

.../...

Dans la semaine précédant la location vous devrez :

- Le jeudi matin dès 8 h et avant 9 h 30, vous rendre à la salle où vous devrez réserver la vaisselle dont vous avez besoin auprès de la responsable de la salle.
- Le vendredi en fin de matinée, ou dans l'après-midi vous rendre en Mairie, pour retirer les clefs et effectuer le paiement de la location, l'accès à la salle étant autorisé à partir de 16 h.
- Le lundi suivant, rendre en Mairie les clefs, après vous être assuré de l'état de propreté de la salle auprès de la responsable.

La caution versée au moment de la réservation vous sera rendue après état des lieux et du matériel (y compris défibrillateur).

La programmation du chauffage nécessaire est assurée par nos services, vous n'avez pas à vous en inquiéter.

**ATTENTION !** : Devant la multiplication des problèmes rencontrés pour le nettoyage de la vaisselle, il est signalé à l'utilisateur qu'une somme forfaitaire de 30 Euros sera réclamée si le responsable de la salle considère que cette vaisselle n'a pas été rendue dans l'état de propreté auquel elle a été proposée.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir respecter le matériel mis à votre service et nous vous demandons également de respecter le sommeil des voisins et d'éviter le tapage nocturne.

Merci d'avance.

**LE MAIRE**

Date de la demande : .../.../ 20....

Signature de l'intéressé(e),

Décision :

Avis favorable

Salle occupée

Réponse adressée le.....